

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 15 octobre 2018** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

**ADMINISTRATION**

**318-10-18**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1076-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 926-13 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

**319-10-18**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif à une modification du plan d'urbanisme, portant le numéro 1076-18;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'adopter** le premier projet du règlement modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme, lequel est identifié sous le numéro 1076-18.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1076-18 modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme, sera adopté à une séance ultérieure.

**RÈGLEMENT 1077-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13  
(CRÉATION DE LA ZONE RA.74 À PARTIR DE LA ZONE IC.1)**

320-10-18

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif à la modification du Règlement de zonage 927-13, portant le numéro 1077-18;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'adopter** le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ra.74 à partir de la zone Ic.1), lequel est identifié sous le numéro 1077-18.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1077-18 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ra.74 à partir de la zone Ic.1), sera adopté à une séance ultérieure.

321-10-18

**LES HABITATIONS NEW RICHMOND INC. - PROJET DE CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS**

**Considérant** le projet de construction d'édifices à logements déposé par les Habitations New Richmond inc. en novembre 2017;

**Considérant que** la Ville a appuyé positivement ledit projet par l'envoi d'un écrit en ce sens en février 2018, en y identifiant un secteur propice ainsi que des lots disponibles à recevoir cet ou ces immeubles sur l'avenue des Érables;

**Considérant que** cesdits lots représenteraient la participation de la Ville à ce projet;

**Considérant que** les Habitations ont fait parvenir une deuxième demande afin de demander l'augmentation de la participation de la Ville en leur octroyant un terrain vague supplémentaire, afin d'y permettre l'implantation d'un jardin communautaire pour les futurs locataires;

**Considérant que** les Habitations New Richmond inc. est un organisme à but non lucratif œuvrant depuis des décennies à New Richmond;

**Considérant** l'engagement du Conseil, par son plan d'actions stratégiques, à stimuler la construction de logements sur son territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'appuyer** le projet de construction de logements des Habitations New Richmond inc. et de mettre à la disposition de ces dernières les lots suivants, qui représenteront la participation de la Ville à ce projet :

Lot 5 017 675

Lot 5 017 676

Lot 5 017 677

Lot 5 017 678

**De plus**, une partie du lot 5 017 673, contigüe aux lots désignés ci-haut, mesurant approximativement 100 mètres de largeur et 8 mètres de profondeur, sera également cédée gratuitement aux Habitations.

Il est entendu que cette participation audit projet est conditionnelle à sa pleine réalisation.

Il est de plus entendu que les frais de notaire et d'arpenteur, si nécessaires, seront à la charge de l'acquéreur.

#### **ADOPTÉE**

322-10-18

#### **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT2017-068) - MRC DE BONAVENTURE**

**Considérant** le projet de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

**Considérant** la volonté du Conseil de présenter une demande de soutien financier dans le cadre du Fonds du développement du territoire de la MRC de Bonaventure;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE** : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur général à présenter, pour et au nom de la Ville de New Richmond, une demande de soutien financier de l'ordre de 30 000 \$, dans le cadre du Fonds du développement au territoire (FDT), et ce, pour le projet de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau.

**De plus, d'autoriser** le directeur général à signer tout protocole d'entente à intervenir dans le cadre de cette demande.

#### **ADOPTÉE**

323-10-18

#### **DEMANDE DE SUPPLÉMENT AU LOYER**

**Considérant** la demande d'appui déposée par madame Lola Leblanc, résidant au 261-A, boulevard Perron Est, pour l'obtention d'un supplément au loyer dans le cadre du Programme supplément au loyer - Marché privé - SL1;

**Considérant** la volonté du Conseil d'appuyer cette demande, d'en assumer 10 % des coûts et d'autoriser l'Office municipal d'habitation de New Richmond à gérer ledit Programme de supplément;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE** : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**Que** la Ville de New Richmond appuie la demande déposée par madame Lola Leblanc, résidant au 261-A, boulevard Perron Est, pour la demande de supplément au loyer dans le cadre du programme supplément au loyer - Marché privé - SL1;

**Que** la Ville autorise l'Office municipal d'habitation de New Richmond à gérer ledit programme de supplément au loyer;

**Que** la Ville assumera 10 % des coûts de ce programme;

**Que** la Ville autorise monsieur Éric Dubé, maire ainsi que monsieur Stéphane Cyr, directeur général, à signer tous les documents pertinents à cet effet.

#### **ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Aucune question n'est soumise.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 56.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière